

FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	627.937 dinars
des sommes distribuables au titre de l'exercice de	12.749 dinars
et une variation négative des actifs nets de	56.887 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit et ce en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier la fiabilité du contrôle interne des systèmes d'établissement des états financiers, d'une part, et les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers, d'autre part.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenu de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2015, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

- i. La comptabilité est tenue au moyen d'un logiciel informatique spécifique qui ne permet pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement qui y sont enregistrées.
- ii. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Aussi, nous devons vous informer que :

1. Les liquidités et quasi liquidités, représentant 29,2% de l'actif, sont en dépassement de 9,2% par rapport au taux réglementaire maximal prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
2. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2015 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées, à hauteur de 70,5%, est en deçà du seuil réglementaire minimal de 80%.
3. La proportion détenue par la banque ATB au capital du « FCP IRADETT 20 », de 12,4%, dépasse le seuil maximal de 10% prévus par les articles 466 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis le 29 Mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :
Slim EL FEKIH**

BILAN
(Exprimé en dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	444 020	345 462
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	156 083	144 065
b- Obligations et valeurs assimilées	287 937	201 397
AC2- Placements monétaires et disponibilités	183 862	341 273
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	183 862	341 273
AC3- Créances d'exploitation	1 890	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	629 772	686 735
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 510	1 686
PA2- Autres créditeurs divers	324	224
TOTAL PASSIF	1 835	1 910
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	615 172	668 742
CP2- Sommes distribuables	12 765	16 083
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	30
b- Sommes distribuables de l'exercice	12 749	16 053
ACTIF NET	627 937	684 825
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	629 772	686 735

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	13 455	16 885
a- Dividendes	3 312	5 531
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 144	11 354
PR 2- Revenus des placements monétaires	10 139	11 789
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	23 594	28 674
CH 1- Charges de gestion des placements	9 899	10 927
REVENU NET DES PLACEMENTS	13 696	17 747
PR 3- Autres produits	0	0
CH 2- Autres charges	665	732
RESULTAT D EXPLOITATION	13 030	17 016
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-282	-963
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	12 749	16 053
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	282	963
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-29 578	20 513
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	15 185	-13 341
_ Frais de négociation de titres	-381	-532
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 743	23 655

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	13 030	17 016
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-29 578	20 513
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 185	-13 341
d- Frais de négociation de titres	-381	-532
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-15 126	-14 884
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	227 185	890 824
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 098	8 980
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	923	16 962
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	-266 224	-899 732
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-855	-9 376
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-2 144	-17 925
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-56 887	-1 495
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	684 825	686 320
b- en fin d'exercice	627 937	684 825
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	59 943	60 749
b- en fin d'exercice	56 441	59 943
VALEUR LIQUIDATIVE	11,126	11,425
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,28%	3,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon .

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable .Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs liquidatives au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la surcote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Par ailleurs, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en addition du prix de revient. La partie amortie est additionnée aux sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- **NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 444 020 DT contre 345 462 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2015	% ACTIF	% K émetteur
VALEURS MOBILIERES					
ACTIONS		162 984	125 288	19,89%	
Air liquide	42	10 481	6 276	1,00%	0,00%
ASSAD	2 200	19 735	11 614	1,84%	0,02%
ATB	1 000	5 452	4 197	0,67%	0,00%
BNA	1 500	16 245	16 587	2,63%	0,00%
BTE	600	17 738	10 573	1,68%	0,06%
CEREALIS	1 830	12 353	6 917	1,10%	0,04%
Ciments de Bizerte	2 000	15 391	6 282	1,00%	0,00%
ECYCL	366	3 892	12 494	1,98%	0,01%
Monoprix	1 179	22 826	16 512	2,62%	0,01%
OTH	2 000	15 145	13 980	2,22%	0,00%
SOTEMAIL	3 500	8 750	8 908	1,41%	0,01%
SOTUVER	300	1 513	868	0,14%	0,00%
STB NS	1 000	5 800	5 670	0,90%	0,00%
TGH	7 000	7 663	4 410	0,70%	0,01%
TITRES OPCVM		29 697	30 796	4,89%	0,31%
FCP Capitalisation et garantie	10	13 030	14 828	2,35%	0,03%
ARABIA SICAV	275	16 667	15 968	2,54%	0,29%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNTS D'ETAT					
		150 276	154 203	24,49%	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	100 276	102 839	16,33%	0,0%
EMPRUNT NATIONAL CAT C	500	50 000	51 364	8,16%	0,00%
EMPRUNTS DE SOCIETE					
		132 500	133 734	21,24%	
ATL 2015/2	500	50 000	50 059	7,95%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	32 500	33 619	5,34%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	50 000	50 056	7,95%	0,25%
TOTAL		475 456	444 020	70,50%	

Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisiti on	intérêts courus	plus ou moins value potentiel s	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisées
Solde au 31-12-2014	348 022	5 290	-7 851	345 462	
Acquisition de l'exercice					
Actions	72 114			72 114	
Emprunt De société	100 000			100 000	
Emprunt d'état					
Titres OPCVM	16 667			16 667	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession Actions	48 016			48 016	15 185
Cession Emprunts de société					
Remboursement Emprunts d'état					
Remboursement Emprunts de société	12 500			12 500	
Cession OPCVM					
Décote /surcote Emprunts d'état	-831			-831	
Variation des intérêts courus		-129		-129	
Variation des plus ou moins values potentielles			-28 746*	-28 746	
Solde au 31-12-2015	475 456	5 161	-36 597	444 020	15 185

*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

AC2- Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 183 862 DT contre 341 273 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi:

	en % de l'actif			
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilité	183 862	341 273	29,2%	49,7%
Total	183 862	341 273	29,2%	49,7%

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération à payer au gestionnaire	749	846
Rémunération à payer au dépositaire	761	841
TOTAL	1 510	1 686

PA2- Autres créditeurs divers

	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	53	60
Retenue à la source	264	164
frais des transactions	7	
TOTAL	324	224

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	668 742
Nombre de parts	59 943
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	227 185
Nombre de parts émises	20 360
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	266 224
Nombre de parts rachetés	23 862
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	15 185
Régularisation des sommes non distribuables	243
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-29 578
Frais de négociation de titres	-381

Capital au 31/12/2015

Montant	615 172
Nombre de parts	56 441
Nombre de porteurs de parts	1

CP2- Sommes distribuables	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	12 749	16 053
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	30
Sommes distribuables	12 765	16 083

PR1- Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille –titres totalisent 13 455 DT au 31-12-2015 contre 16 885 DT au 31-12-2014 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 144	11 354
Revenus des actions et valeurs assimilées	3 312	5 531
TOTAL	13 455	16 885

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placement monétaires s'élèvent au 31-12-2015 à 10 139 DT contre 11 789 DT au 31-12-2014 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Revenu des comptes de dépôts	10 139	11 789
TOTAL	10 139	11 789

CH1- Charges de gestion des Placements

	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	9 137	10 086
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% Htcalculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
La rémunération de l'ATB	761	841
TOTAL	9 899	10 927

CH2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2015 à 665 DT contre 732 DT au 31-12-2014 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Redevance CMF	645	712
Service bancaire	13	14
Timbres fiscales	7	5
TOTAL	665	732

4- Autres informations

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	0,418	0,478	0,444	0,442	0,610
Charges de gestion des placements	0,175	0,182	0,179	0,192	0,236
Revenu net des placements	0,243	0,296	0,266	0,249	0,373
Autres charges	0,012	0,012	0,013	0,013	0,016
Résultat d'exploitation	0,231	0,284	0,253	0,236	0,358
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,005	-0,016	-0,008	-0,010	-0,094
Sommes distribuables de l'exercice	0,226	0,268	0,245	0,226	0,264
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,005	0,016	0,008	0,010	0,094
Frais de négociation de titres	-0,007	-0,009	-0,006	-0,007	-0,015
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-0,524	0,342	-0,328	-0,089	0,317
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	0,269	-0,223	0,051	-0,054	-0,346
Plus ou moins value sur titre et frais de négociation	-0,262	0,111	-0,282	-0,150	-0,045
Résultat net de l'exercice	-0,031	0,395	-0,029	0,087	0,313
résultat non distribuable de l'exercice	-0,262	0,111	-0,282	-0,150	-0,045
régularisation du résultat non distribuable	0,005	-0,007	0,006	0,032	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,257	0,104	-0,275	-0,118	-0,050
Distribution des dividendes	0,268	0,245	0,226	0,288	0,210
Nombre de parts	56 441	59 943	60 749	60 749	60 252
Valeur liquidative	11,126	11,425	11,298	11,554	11,734

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen*	1,53%	1,53%	1,53%	1,54%	1,53%
Autres charges /Actif net moyen*	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen*	2,02%	2,39%	2,17%	1,89%	2,32%
Actif net moyen	645 348,051	712 508,636	707 263,601	760 470,268	929 463,984

*les pourcentages de la colonne de 2014 et 2011 ont été retraité pour motif de comparabilité